

VOTATIONS DU 9 FÉVRIER SUR L'IMMIGRATION: QUELS SERAIENT LES EFFETS DES CONTINGENTS SUR L'ÉCONOMIE VAUDOISE ?

L'ESSENTIEL EN BREF

Le but de cette analyse est d'identifier les principaux effets démographiques et économiques qu'aurait une réintroduction de contingents pour les étrangers dans le canton de Vaud.

Sur la base de l'extrapolation de deux scénarios contrastés (avec et sans contingents), on peut conclure que **limiter la venue de personnes étrangères aurait pour effet de freiner la croissance démographique au prix d'un développement économique plus limité et d'un vieillissement démographique plus rapide.**

- **Instaurer des contingents limitant l'immigration à zéro aboutirait, à l'horizon 2040, à une population comptant 215 000 habitants de moins que dans le scénario sans contingent; la création d'emplois serait inférieure de 148 000 équivalents plein temps, dont 51 000 concernant des frontaliers.**
- Le rapport de dépendance économique serait de 247 habitants pour 100 emplois dans le premier cas, contre un rapport moins lourd de 216 habitants pour le scénario sans contingent. **Pour assurer des prestations égales, les prélèvements par emploi devraient donc être augmentés de 14 % si des contingents limitant l'immigration à zéro étaient introduits.** En particulier, le canton se trouverait en moins bonne situation pour répondre au défi du doublement du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus prévu d'ici à 2040. Le financement des prestations serait rendu plus difficile car la croissance démographique ne pourrait pas être alimentée par la venue de personnes étrangères; en conséquence, de nombreux emplois ne seraient pas créés, faute de main-d'œuvre suffisante.
- **En termes monétaires, l'introduction des contingents limitant l'immigration à zéro se traduirait en 2040 par une baisse du PIB de 8100 francs par habitant par rapport à ce qu'il serait sans contingentement.**

Par ailleurs, un éclairage sur la question des contingents à la lumière des statistiques actuelles permet de mettre en évidence quels en seraient les effets économiques.

- **Actuellement (2013), de 50 000 à 60 000 postes ne pourraient pas être pourvus sans les frontaliers et les travailleurs étrangers récemment arrivés, faute de main-d'œuvre locale suffisante.**
- En tant qu'employeurs, **les branches les plus susceptibles de voir leur développement freiné par des contingents sont l'industrie manufacturière (28 % d'employés frontaliers ou détenteurs de permis B et représentant 14 % du PIB vaudois en 2013) dont l'horlogerie, notamment à la Vallée de Joux, la restauration et l'hébergement (29 % d'employés concernés et 2 % du PIB) ainsi que les activités scientifiques et techniques (28 % d'employés concernés et 9 % du PIB).** Sans l'apport des travailleurs étrangers, ces activités, qui constituent un catalyseur pour d'autres branches, perdraient en importance dans le canton.
- En tant que prestataires, **les acteurs de la construction, de la location et de la vente de logements seraient confrontés à une activité moindre** en l'absence des arrivées de l'étranger, en particulier dans le domaine des logements neufs et de petite taille: en effet, en 2014, les détenteurs de permis B occupent 29 % des logements d'une pièce dans le canton et 14 % des deux pièces. **Pour les habitants, la baisse de la demande pourrait se traduire par des logements plus disponibles** (nombre et prix), à la condition que les nouvelles constructions restent nombreuses et sans garantir toutefois qu'elles correspondraient aux critères de recherche.
- En tant que prestataires, **les hautes écoles et les écoles privées seraient limitées dans leur développement puisque les étudiants qui viennent de l'étranger composent une part importante de leurs effectifs:** à l'EPFL, 46 % des étudiants sont concernés (4500 personnes en 2014) et 80 % des élèves des écoles privées (8400 personnes).